

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu, dans la Salle du Conseil du Siège de la Banque à N'Djaména (République du Tchad), sa deuxième réunion ordinaire de l'année le 24 juillet 2019, sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le CPM a pris connaissance des perspectives macroéconomiques mondiales et sous-régionales.

Au plan international, la croissance économique mondiale devrait ralentir en rapport avec : *i)* la persistance des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, *ii)* la baisse de la confiance des entreprises et des consommateurs, *iii)* la chute des échanges et de l'investissement, en particulier en Chine et en Europe, et *iv)* les incertitudes entourant l'action des pouvoirs publics dans la plupart des grandes économies.

Au niveau sous-régional, le CPM a passé en revue la situation économique et monétaire récente de la CEMAC, ainsi que les perspectives à court terme. En 2019, l'activité économique des pays membres continuera de se relancer, bien qu'à un rythme légèrement plus modéré que celui signalé en début d'année. Ainsi, il est prévu pour 2019 : *i)* un taux de croissance de 3,0 %, au lieu de 3,2 % prévu initialement, contre 1,6 % en 2018 ; *ii)* une remontée des tensions inflationnistes avec un taux d'inflation à 2,5 %, contre 2,1 % en 2018 ; *iii)* un excédent du solde budgétaire base engagements, qui remonterait à 0,4 % du PIB en 2019, contre + 0,1 % du PIB en 2018; *iv)* une aggravation du solde du compte courant passant de 3,4 % du PIB en 2018 à 6,1 % en 2019 en lien principalement avec la hausse des importations du secteur pétrolier ; et *v)* une expansion de la masse monétaire de 8,2 %, pour un taux de couverture extérieure de la monnaie qui se situerait autour de 68,6 % en 2019, contre 61,4 % en 2018.

Tenant compte de ces perspectives macroéconomiques et après analyse du fonctionnement du marché monétaire et des facteurs de risques pesant sur la stabilité monétaire, le CPM a décidé de maintenir inchangés :

- ✓ le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres à 3,50 % ;
- ✓ le Taux de la facilité marginale de prêt à 6,00 % ;
- ✓ le Taux de la facilité marginale de dépôt à 0,00 % ;

- ✓ le Taux de pénalité aux banques à 8,30 % ;
- ✓ les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % et 4,50 % sur les exigibilités à vue et à terme respectivement.

En plus des décisions de politique monétaire, le Comité a : (i) fixé les décotes applicables aux créances privées à court terme, aux crédits octroyés à la petite clientèle nationale, aux petites et moyennes entreprises et aux entrepreneurs individuels admissibles en garantie des opérations de politique monétaire ; (ii) défini les conditions d'éligibilité des signatures au refinancement de la Banque Centrale et (iii) adopté le cadre de traitement des établissement de crédit en situation de dépendance du refinancement de la BEAC. /-

Fait à N'Djamena, le 24 juillet 2019

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



ABBAS MAHAMAT TOLLI